



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 22 AU 29 MAI 2010

N° 109

### Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
A SAVOIR	10

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

## 24 mai 2010 : le Premier ministre répond aux critiques des parlementaires sur le bilan gouvernemental à mi-parcours

Lundi 24 mai, lors d'une séance plénière à la Chambre des conseillers, le Premier ministre Abbas El Fassi a présenté, ses réponses aux nombreuses critiques formulées par les groupes parlementaires en réaction à la présentation du bilan de l'action gouvernementale à mi-parcours. La presse de cette semaine a repris les grandes lignes de l'intervention du Premier ministre en mettant l'accent sur les réformes politiques et la moralisation de la vie publique.

24/05/2010



### Abbas El Fassi face à l'exercice fastidieux de la réplique

La Chambre des conseillers tient, lundi 24 mai, une séance plénière consacrée à la présentation par le Premier ministre de ses réponses aux réactions des groupes parlementaires au sujet de la déclaration gouvernementale. Abbas El Fassi devra insister sur des dossiers les plus cités par les parlementaires. Il s'agit, entre

autres, du dossier de la bonne gouvernance qui a été pointé du doigt par la majorité et l'opposition. L'emploi, la réforme de la caisse de compensation, les déficits sociaux, la réforme de l'administration..., autant de questions relevées. Le gouvernement est appelé à livrer une vision prospective claire sur tous ces dossiers.

26/05/2010



### Abbas El Fassi se rattrape sur la question des réformes politiques

Lundi 24 mai, le Premier ministre a présenté ses réponses aux réactions des groupes parlementaires au sujet de la déclaration gouvernementale. Dans une intervention devant la chambre des conseillers, M. El Fassi a réitéré son engagement à entamer des consultations pour l'instauration de réformes politiques dans la perspective des législatives de 2012... Il a souligné, par ailleurs, que le gouvernement continuera à œuvrer pour la moralisation de la vie publique et à lutter contre les prévarications et les crimes économiques... Il a rappelé « les efforts gigantesques » déployés par le gouvernement en

matière de moralisation de la vie politique et de lutte contre la corruption et les prévarications ». M. El Fassi a cité, dans ce contexte, la promulgation des lois relatives à la déclaration de patrimoine et les décrets d'application y afférents et leur mise en œuvre, la promulgation de la loi relative à la Haute cour et la mise en place de mécanismes institutionnels pour l'activation du programme gouvernemental à travers la création de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC).

22-23/05/2010



### Visite à Vienne d'une délégation de la Commission chargée de la préparation de la 4<sup>e</sup> session de la Convention onusienne contre la Corruption

Une délégation représentant la Commission marocaine en charge de la préparation de la 4<sup>e</sup> session de la Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, qui a effectué une visite à Vienne du 18 au 20 mai, a tenu une séance de travail avec les responsables de l'Office des Nations Unies contre le Crime et la Drogue (ONUDC) chargé des crimes économiques et de la lutte contre la corruption, indique un communiqué de l'ambassade du Maroc à Vienne, parvenu, vendredi à MAP-Genève. La délégation

marocaine a évoqué, lors de sa rencontre, avec M. Dimitri Vlassis, chef de la section anti-corruption (ONUDC) et ses proches collaborateurs, des questions d'ordre thématique, organisationnel et budgétaire relatives à la prochaine session de cette conférence, qui se tiendra à Marrakech en novembre 2011. La délégation a également eu une séance de travail avec les responsables de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) en charge de la lutte contre la corruption.



### Mutation à la Sûreté nationale et à la Gendarmerie royale

Jeudi 20 mai, le Commandement général de la gendarmerie royale, a muté trois responsables du commandement régional d'El Jadida, et les a affectés à d'autres directions à Rabat et Marrakech. Il s'agit du commandant régional Mohamed Fenane et de son adjoint Al Walidi, qui ont été affectés à la direction centrale de Rabat, ainsi que du commandant de la brigade d'El Jadida, Youssef Slimani, affecté à l'Ecole de la gendarmerie royale à Marrakech. Il est prévu qu'un responsable à la

gendarmerie royale à Temara remplace Mohamed Fenane, et qu'un autre responsable au commandement général de Rabat, remplace Youssef Slimani. De même, la Direction générale de la sûreté nationale a procédé à la destitution de son poste, d'un responsable à El Jadida. Selon des sources bien informées, ces réaffectations font suite à l'arrestation d'un membre d'un réseau de trafic de drogue, qui a dévoilé les détails d'une affaire de contrebande.



### Une commission enquête sur des dossiers de corruption à Ouarzazate

Le ministère de l'Intérieur a envoyé une commission d'enquête à Ouarzazate, au début de cette semaine, pour examiner les dysfonctionnements et les irrégularités financières et immobilières constatées dans

cette ville. La commission s'est entretenue avec les responsables des services, avant de tenir une réunion publique avec eux ; le contrôle durera longtemps, étant donné le nombre élevé des dossiers.



### Peine de prison pour corruption, pour deux agents d'autorité à Marrakech

Jeudi 20 mai, le tribunal de première instance de Marrakech a condamné pour corruption à huit mois de prison ferme et une amende de 1000 DH un agent

d'autorité de Bab Aghmat, et à quatre mois de prison ferme et une amende de 1000 DH, un autre agent d'autorité de Sidi Ayoub.

22-23/05/2010



**Des gendarmes, des policiers et un caïd parmi 21 accusés dans le réseau de trafic de drogue à Nador**

Les membres du réseau de trafic de drogue démantelé le 20 mai, à Nador, ont été présentés au procureur général du Roi qui a saisi le juge d'instruction près la Cour d'appel de Casablanca, Noureddine Dahine, ce dernier a décidé de placer les inculpés en détention préventive à la prison Oukacha. Selon des sources bien in-

formées, 21 accusés sont poursuivis dans cette affaire, dont des particuliers, des membres de la gendarmerie, des forces auxiliaires et un Caïd. Ces personnes sont accusées d'association de malfaiteur, violences, trafic de drogue, corruption, falsification...etc.

24/05/2010



**Marchés Publics : Une exception appelée « défense nationale » ?**

Le projet de nouveau décret sur les marchés publics, mis en ligne par le Secrétariat général du gouvernement (SGG) depuis le début de l'année pour recueillir les observations des différents acteurs, a suscité des réactions intéressantes. On relèvera particulièrement celle relative au régime dérogatoire accordé à l'administration de la Défense nationale que le législateur autorise, pour des raisons de sécurité, à procéder par des méthodes autres que l'appel d'offres publiques. Ce privilège ne semble pas du goût de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) et de l'association Transparency Maroc qui ont formulé des réserves à ce sujet. Ainsi, on peut lire dans leurs correspondances

adressées au SGG, que l'ICPC et Transparency Maroc, tout en disant comprendre que les achats ayant un rapport avec la sécurité (commandes d'armement et de matériel militaire...) puissent déroger à la procédure légale, jugent que les achats courants ne nécessitent pas une telle confidentialité. Les deux instances mettent également le doigt sur un point important : le caractère confidentiel de l'estimation du marché qu'elles considèrent **c o m m e u n** facteur qui pourrait encourager la fraude en cas de communication officieuse de la valeur retenue par l'administration à l'un des concurrents.



**A Agadir, le ministre de la Justice a appelé à la moralisation du système judiciaire**

Le ministre de la Justice multiplie les rencontres avec les acteurs clés du système judiciaire. Depuis son arrivée à la tête du département de la Justice, Mohamed Naciri a en effet pris son bâton de pèlerin pour sensibiliser à l'urgence de la réforme dans l'ensemble des régions du Royaume et mobiliser l'ensemble des acteurs. Le ministre s'est déplacé vendredi 21 mai à Agadir où il a eu une série de réunions avec les magistrats, l'ordre des avocats et le personnel du tribunal de première instance et de la Cour d'appel. Les débats ont été riches et

plusieurs problématiques ont été traitées à l'occasion de ces rencontres. Mohamed Naciri a profité de cette occasion pour préciser que « la réussite du chantier de la réforme de la justice est tributaire de la moralisation du secteur et de l'apport incontournable de juges intègres et indépendants ». Il a également donné le coup d'envoi du programme informatique « Meda » de modernisation des juridictions de la ville, un programme qui s'inscrit dans le cadre du processus de réforme de la justice mis en œuvre en partenariat avec l'Union européenne.

25/05/2010

DIVERS

## LE MATIN Moralisation : les réformes politiques et institutionnelles en question

Le parti Authenticité et modernité (PAM) a décidé de charger sa commission politique d'examiner la situation actuelle et de proposer une réflexion notamment sur le code électoral et la loi sur les partis pour sortir avec une vision commune. Concomitamment, donc, aux débats houleux qui ont donné la réplique à un bilan gouvernemental mi-figue mi-raisin, le PAM enfonce le clou en s'attaquant aux lacunes institutionnelles

étroitement liées à la moralisation de la vie politique. A la suite d'une réunion de son bureau national tenue samedi 22 mai, le parti insiste toujours sur les mêmes principes qui fondent son idéologie : consolidation de l'édifice démocratique, mise à niveau des partis et moralisation. Les parlementaires du PAM dans les deux Chambres ont durement critiqué la teneur et la qualité d'un bilan El Fassi qu'ils considèrent en deçà des attentes.

## libération LE SOIR Le portail de la Primature piraté de nouveau

Le site du Premier ministre a été piraté pour la seconde fois. Des hackers ont réussi à déjouer le système de protection du site. Ils ont laissé sur la page

d'accueil des messages de solidarité avec leurs compères, arrêtés récemment à la suite des tentatives de piratage de sites de départements gouvernementaux.

## ALBAYANE marocnewspaper المغربية Le SOIR بيسان اليوم الأحداث المغربية Justice : Nouvelles nominations

Le 24 mai 2010, le ministre de la Justice, Mohamed Naciri, a rendu publique la liste de 18 magistrats nommés au sein de certains tribunaux. Ainsi, Driss Belmahjoub a été désigné premier président de la cour d'appel de Rabat, Mustapha Terrab à la tête de la même

juridiction à Casablanca. Mohamed Skalli Hassani hérite de la présidence du tribunal administratif de Rabat, Hassan Boussakri, procureur du Roi près le tribunal commercial d'Agadir.

## المصباح L'AMDH demande une enquête sur le scandale Al Haddada à Kenitra

L'Association marocaine de défense des droits de l'Homme à Kenitra a appelé les ministres de l'Intérieur et de la Justice à ouvrir une enquête sur les dysfonctionnements et les irrégularités affectant le lotissement Al Haddada, et à présenter les auteurs de ce scan-

dale à la justice ; l'enquête a révélé les bénéficiaires de ce lotissement, parmi lesquels des agents d'autorité et des responsables, ce qui constitue une violation flagrante des droits économiques et sociaux.

## أخبار اليوم المصباح الأحداث المغربية Un parlementaire accusé de trafic international de drogue

Les enquêtes menées par la Brigade nationale de la police judiciaire dans l'affaire du réseau de trafic de drogue à Nador, ont révélé l'implication de personnes haut-placées, dont un parlementaire d'Al Hoceima, et huit autres personnes, en fuite, qui travaillent avec des

réseaux internationaux de trafic de drogue, aux Pays-Bas, en Espagne, en France et en Belgique. Un avis de recherche a été lancé contre le parlementaire résidant au Pays-Bas, à la suite de la déclaration du chef du réseau, Najib Zeimi, qui a évoqué sa relation avec lui.

## DIVERS

25/05/2010

### التجديد La Cour des comptes convoque des responsables de l'Office national des céréales

Selon une source de l'Office national des céréales, la Cour des comptes a convoqué le mois dernier, des responsables de cet organisme, en se basant sur le rapport pour l'année 2007 concernant la gestion de l'Office.

La convocation a visé plusieurs anciens et actuels responsables ; il s'agit de l'ancien directeur général, du chef du service des affaires juridiques et du contentieux et de quelques directeurs et chefs de services.

27/05/2010



### Secteur de la santé : pas de concessions sur les réformes

Invitée du club de l'Economiste, la ministre de la santé, Yasmina Baddou, a affirmé qu'il ya maintenant au Maroc une vraie politique sanitaire, une politique plus transparente. Après trois années à la tête de ce département, Yasmina Baddou est « satisfaite ». Sa plus grande fierté, avoir redonné leur dignité aux mères... La baisse du prix du médicament est aussi un de ses volets prioritaires. A ce sujet, elle a affirmé que les discussions avec les industriels sont bien avancées... Et en attendant la création de l'Agence du médicament, dans deux mois environ - le projet est soumis à l'approbation du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)- la ministre en-

tend favoriser le générique. Comment ? En donnant au pharmacien le droit de substitution et en l'incitant à revoir ses marges... Quant à la réforme hospitalière, le processus est, selon la ministre, bien enclenché. Près d'une vingtaine d'hôpitaux ont été restructurés... Enfin, la corruption reste le plus grand fléau à éradiquer. La ministre se dit « intransigeante » à ce propos. Un numéro vert a été mis en place afin que les citoyens puissent dénoncer et signaler les actes de corruption dans les hôpitaux. Mais pour gagner cette bataille, la mise en place d'outils de gestion pour rendre transparent tout le circuit hospitalier est nécessaire.

LesEchos

### Les technologies de l'information : levier de modernisation de l'administration et de ses services aux citoyens

Les technologies de l'information tiennent de plus en plus de place dans les administrations et les services publics. En témoignent les différentes interventions des directeurs et des responsables des administrations et institutions qui ont participé à la conférence internationale organisée le 26 mai à Rabat par la société

M2M, qui travaille avec le gouvernement sur plusieurs projets dans le cadre du plan Maroc Numeric 2013. Cette rencontre a permis aux différents intervenants de présenter l'état d'avancement de leurs projets informatiques destinés aux citoyens ou aux entreprises.



### Le maire de Ouazzane découvre des dysfonctionnements dans des projets qui avaient été inaugurés par le Roi

Une source proche du quotidien « Assabah » a déclaré que le nouveau maire de Ouazzane, Mohamed Talbi, a arrêté tous les travaux dans les projets inaugurés par le Roi, en raison des irrégularités commises par un entrepreneur et un ancien élu du parti du RNI. La sûreté

de Ouazzane a envoyé un rapport détaillé sur ces irrégularités au ministre de l'Intérieur, Taïb Cherkaoui, et une copie à la Direction des collectivités locales qui a été communiquée au cabinet royal.

## DIVERS

27/05/2010



## Une commission du ministère de l'Intérieur enquête à Tanger

Une commission d'inspection du ministère de l'Intérieur est arrivée à Tanger, mercredi 26 mai, afin d'enquêter sur des dossiers de construction. Selon des sources bien informées l'enquête portera sur tous les

projets de logement menés à Tanger, afin de vérifier le respect des procédures. Cette commission vient en raison des dysfonctionnements qu'a connus ce secteur.



## Arrestation d'un conseiller communal à « Had Soualem »

Le procureur du roi du tribunal de première instance de Berrechid, a ordonné l'arrestation d'un conseiller communal et d'un fonctionnaire fantôme de la commune de Had Soualem, à la suite de la plainte d'un citoyen se disant victime d'une escroquerie ; il dit avoir

payé 80.000 dirhams d'impôt foncier sans qu'un reçu lui soit délivré par les responsables. Le conseiller a été arrêté, en attendant l'audition du président de la municipalité.

28/05/2010



## La Banque mondiale accorde au Maroc 73,7 millions d'euros au titre de prêt de politique de développement

La Banque mondiale vient d'accorder au Maroc un prêt de politique de développement (PPD) d'un montant de 73,7 millions d'euros, destiné à appuyer le programme de réforme de l'Administration Publique (PARAP). L'accord relatif à ce 4<sup>ème</sup> PPD a été signé, mardi 25 mai à Rabat, par le ministre de l'Economie et des Finances, M. Salah Eddine Mezouar et le directeur

par intérim du département Maghreb à la Banque mondiale, Mme Françoise Clottes, en présence du ministre chargé de la Modernisation des secteurs publics, M. Mohamed Saâd El Alami. Un communiqué du ministère de l'Economie et des Finances précise que ce PPD, remboursable sur 25 ans dont 5 de différé d'amortissement, est assorti d'un taux d'intérêt à répartition variable.



## Moralisation de la vie publique : la déclaration de patrimoine, le monde politique et l'argent

L'obligation de déclaration de patrimoine, reportée cette fois-ci pour les vacances estivales, est toujours à l'ordre du jour. Elle a pour objet de s'assurer qu'un parlementaire n'a pas profité de son mi-mandat pour s'enrichir abusivement. C'est valable également pour les membres du gouvernement et autres hauts fonctionnaires siégeant à la tête d'entreprises publiques. Ils sont astreints à la procédure de déclarations de biens en fournissant des explications sur l'évolution du patrimoine, appuyées si possible de justificatifs. Faut-il se limiter aux biens acquis au Maroc sans intégrer ceux à l'étran-

ger en faisant table rase des comptes dans les paradis fiscaux ?... Ceci dit, pour que tout un chacun se sente intégré de manière légale dans la vie de la cité, il faut que les acteurs de la démocratie, citoyens et élus, partagent des valeurs communes en matière d'éthique politique... Il n'en demeure pas moins qu'il importe de relever des fonctions qui seraient incompatibles avec l'exercice du mandat parlementaire. Des incompatibilités seraient instituées afin d'éviter toute confusion entre les intérêts de l'Etat et des intérêts privés.

28/05/2010

DIVERS



### Fonction publique : simplification des procédures de redéploiement

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Modernisation des secteurs publics, Mohamed Saad Alami a indiqué, mercredi 26 mai, qu'il sera procédé à l'élargissement et à la simplification du système actuel de redéploiement des fonctionnaires. Répondant à une question à la Chambre des représentants, M. Alami a affirmé que les principes de volontariat, de sélection et de motivation seront pris en compte lors de l'opération de redéploiement, outre la mise en place de nouveaux mécanismes visant à encourager la

mobilité des fonctionnaires à travers la régulation du «statut de la mise à disposition » et l'amélioration des conditions d'affectation. Le redéploiement des fonctionnaires à une large échelle s'effectuera dans le cadre d'une approche globale qui tient compte des grandes réformes que connaît le Maroc et qui concernent en particulier la décentralisation, la déconcentration, la réforme de la grille des salaires et autres réformes administratives structurelles, a-t-il ajouté.



### Enquêtes sur des projets inachevés

Des ordres ont été donnés pour enquêter sur des projets de logements et d'infrastructures sociales inachevés dans plusieurs provinces et préfectures, afin de présenter une évaluation rigoureuse du déroulement de ces chantiers et des raisons du retard. De ce fait, les

gouverneurs, les maires et les présidents des arrondissements et des communes ont tenu des réunions urgentes pour évaluer l'avancement de plusieurs projets en instance, en particulier dans le secteur de l'habitat.



### Clientélisme, le népotisme et la corruption privent les femmes des services de la santé

Le Maroc célèbre le vendredi 28 mai, la « Journée mondiale pour le développement de la santé des femmes », par un échec du pari d'amélioration de la santé de la femme et de diminution du taux de mortalité maternelle pendant l'accouchement. L'échec du ministè-

re de la Santé se manifeste dans son incapacité à éliminer le clientélisme, le népotisme et la corruption qui règnent dans ce secteur vital, et se concrétisent dans la répartition des ressources humaines dans les services d'accouchements des divers hôpitaux du Royaume.



### Le chef de la sûreté de Nador impliqué dans le réseau de Najib Alzeimi

Dans l'affaire du baron de la drogue Najib Alzeimi, selon des sources bien informées, le chef de la sûreté de Nador a été arrêté, et il a donné le nom d'un parlementaire originaire d'Al Hoceima, qui serait le chef de ce réseau, et à qui il aurait facilité le trafic de

drogue entre le Maroc et les Pays-Bas, où il réside. La Direction générale de la sûreté nationale a décidé de muter le chef de la sûreté de cette région, Mohamed Jelmad.

25/05/2010



## Le responsable de la diplomatie israélienne dans le collimateur de la justice

Depuis quinze ans, Avigdor Lieberman est un habitué des enquêtes judiciaires pour corruption. Cette fois, les enquêteurs recommandent l'inculpation du ministre des Affaires étrangères pour abus de confiance et obstruction à la justice. Avigdor Lieberman aurait été averti de l'imminence d'une requête de la justice israélienne pour vérifier des comptes bancaires en Biélorussie et interroger un certain nombre de témoins, dans

le cadre d'une affaire de corruption et de blanchiment d'argent. C'est l'ambassadeur d'Israël en Biélorussie qui lui aurait remis une copie du document censé être totalement confidentiel. Le diplomate en question a ensuite été promu conseiller politique au ministère israélien des Affaires étrangères, peu de temps après l'arrivée d'Avigdor Lieberman à la tête de ce même ministère.

LE FIGARO

## Grèce: vaste opération anti-corruption

Le ministère des Finances a lancé aujourd'hui une opération d'envergure dans les services du fisc pour "améliorer le rendement des rentrées fiscales" et "rétablir la transparence des services financiers", a indiqué un communiqué du ministère. Le ministère a ainsi décidé d'écarter vingt directeurs du fisc, principalement dans les agglomérations d'Athènes et de Salonique (nord), pour "ne pas avoir rempli les objectifs fixés des rentrées fiscales", alors que le gouvernement a lancé une

vaste campagne contre la fraude pour remplir les caisses de l'Etat surendetté. Cinquante enquêtes administratives ont été lancées contre des agents du fisc et des douaniers à la suite d'accusations de corruption par des citoyens, tandis que 70 agents ont été mutés dans l'ensemble du pays "pour un meilleur fonctionnement des services", a ajouté le communiqué. Le ministère examine par ailleurs les déclarations de revenus et les signes de richesse de 234 employés.

26/05/2010



## Opération majeure contre le blanchiment d'argent

La Sûreté du Québec a procédé au démantèlement d'un réseau de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale dans la grande région de Montréal, incluant les Laurentides et la Montérégie, mercredi. Au total, ce sont 48 millions de dollars que les policiers ont fait geler, mercredi. De cette somme, 12 millions de dollars avaient été détournés de divers paliers de gouvernements, sous forme d'évasion fiscale. La société « Speedo » faisait blanchir l'argent par des compagnies

« coquilles » basées outre mer. Cet argent blanchi était par la suite prêté à des entreprises et à des individus, à de bons taux d'intérêt. « Ce qu'il est important de mentionner c'est que ces prêts étaient légitimes. Personne n'est accusé dans ce secteur-là », a précisé Denis Morin, chef du service des enquêtes sur l'intégrité financière, Sûreté du Québec. La Sûreté du Québec affirme qu'il s'agit de l'une des plus importantes opérations de blocage d'argent dans l'ensemble du Canada.

28/05/2010



## Un ancien ministre grec inculpé de blanchiment d'argent

Un ancien ministre grec a été inculpé de blanchiment d'argent dans le cadre d'une enquête sur des pots de vin qu'aurait versés la firme allemande Siemens afin de remporter des contrats avant les Jeux olympiques d'Athènes en 2004, a-t-on appris jeudi de sources officielles. Tassos Mantelis était chargé des Transports de

1997 à 2000. Il n'a pas été arrêté mais il a l'interdiction de quitter le pays. Mercredi, l'ancien ministre socialiste a déclaré devant une commission d'enquête parlementaire qu'il avait reçu de Siemens une « donation de campagne » de 200.000 marks (un peu plus de 100.000 euros) en 1998.

## Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)

## Contact :

### TRANSPARENCY MAROC

**Observatoire de la Corruption**

**Résidence Kays, Immeuble D,**

**Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal**

**Rabat**

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

Courriel : [observatoire@transparencymaroc.ma](mailto:observatoire@transparencymaroc.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)